COMMUNAUTÉ FRANÇAISE 8 bis
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

INITIATION À L'ANGLAIS INFORMATIQUE - UF 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 730251U11D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française
sur avis conforme de la Commission de concertation: 8 août 1996

INITIATION À L'ANGLAIS INFORMATIQUE - UF 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à:

- initier l'étudiant à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture;
- permettre à l'étudiant d'acquérir un outil de communication.

En outre, elle doit amener l'étudiant à la compréhension globale et à la connaissance d'éléments de base d'une langue de communication écrite simple, dans le cadre de situations professionnelles liées au domaine de l'informatique, en relation avec les thèmes spécifiques, les notions, les fonctions et les champs thématiques abordés.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable de maîtriser les compétences acquises en lecture et en écriture à la fin de l'enseignement fondamental.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Le certificat d'études de base ou un titre équivalent ou supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Initiation à l'anglais informatique	CT	B	48
3.2. Part d'autonomie		P	12
		Total des périodes	60

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

Par la perception de divers éléments du langage (vocabulaire, phonologie, grammaire, orthographe et ponctuation paralinguistiques), l'étudiant doit être capable:

- **prioritairement** de comprendre et reproduire des messages écrits;

- **accessoirement** de reconnaître et reproduire oralement des expressions stéréotypées.

De manière plus spécifique, l'étudiant doit être capable:

- en compréhension à la lecture:
  - de comprendre des messages écrits simples (instructions, définitions terminologiques spécifiques, etc.) relatifs au domaine de l'informatique;
  - de reconnaître les formes et les structures grammaticales de base nécessaires à la compréhension de documents écrits dans le domaine de l'informatique;

- en expression écrite:
  - de reproduire des messages écrits courts et simples (instructions, options, etc.) relatifs au domaine de l'informatique, à partir d'un modèle vu;

- en compréhension à l'audition et en expression orale:
  - de capter et comprendre globalement des messages oraux simples et précis (instructions, options, etc.) relatifs au domaine de l'informatique;
  - d'utiliser des expressions stéréotypées simples nécessaires à la survie professionnelle et au travail en classe.

BANQUE DE DONNÉES

A. Thèmes spécifiques

Il s'agit de la compréhension de documents écrits relatifs aux domaines suivants:

- matériel *(hardware)*
  - description de l'outil (ordinateur, écran, console, clavier, disquettes, autres périphériques, etc.);
  - installation de l'outil (connexions, configurations, etc.);
  - utilisation de l'outil (démarrage, messages, etc.);

- logiciels *(software)*
  - installation;
  - configuration;
  - utilisation (fonctions, etc.);
  - personnalisation;
  - systèmes d'exploitation;
  - langages;

B. Liste des thèmes de communication suggérés

- données personnelles:
  - nom, prénom, adresse, lieu et date de naissance, âge, sexe, etc.;
    - fournir oralement et/ou par écrit les renseignements nécessaires relatifs à sa personne, épeler le cas échéant;
  - profession:
    - citer sa profession et le nom de son employeur;

- travail et profession:
  - profession, fonction:
    - dire et demander quelle profession ou quelle fonction on exerce;

- relations personnelles et professionnelles:
  - communiquer au quotidien.

Cette liste ne décrit pas de manière explicite les objectifs didactiques. En outre, la succession des thèmes est totalement arbitraire et ne reflète donc aucune hiérarchie ou classification significative, par exemple pour la disposition séquentielle du matériel didactique.

Il importe toutefois de déterminer en termes de comportements langagiers écrit et oral ce dont l'étudiant doit être capable en rapport avec chacun de ces thèmes.

Il est entendu que les thèmes abordés le seront de manière récurrente en relation avec le niveau linguistique visé au travers des objectifs spécifiques des unités de formation successives.

5. CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant maîtrisera les compétences suivantes de l'**écrit** et de l'**oral**, à savoir:

- la compréhension globale et la connaissance d'éléments de base d'une langue de communication écrite simple, dans le cadre de situations professionnelles liées au domaine de l'informatique, en relation avec les thèmes spécifiques, les notions, les fonctions et les champs thématiques abordés;
- l'utilisation des termes et des expressions de base rencontrés dans la littérature informatique écrite;
- la compréhension à l'audition et l'utilisation orale d'expressions stéréotypées simples, nécessaires à la survie professionnelle dans le domaine de l'informatique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant à:

- comprendre des messages écrits simples relatifs à la vie quotidienne et au domaine de l'informatique;
- reproduire des messages écrits courts et simples relatifs au domaine de l'informatique, à partir d'un modèle vu;
- capter et comprendre globalement des messages oraux simples et précis relatifs au domaine de l'informatique;
- utiliser des expressions simples nécessaires à la survie professionnelle et au travail en classe.

6. CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales des cours de langues vivantes et des finalités particulières de l'unité de formation.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.
L'ensemble des 24 dossiers de la section «Technicien en utilisation de l'informatique - Option bureautique» peut être obtenu à la même adresse au prix de 300 francs.